



PROGRAMME FORMATION

Assainissement non collectif - Connaître la réglementation et les techniques de mise place

Objectifs de formation

- Connaître les filières réglementaires
- Connaître les derniers DTU en vigueur
- Connaître les règles de l'art, essentielles pour la réalisation

Programme détaillé

1er jour : La théorie

- La législation (L'Agence de l'eau)
- La réglementation départementale
- La relation artisan/SPANC (Conseil Général)
- Les DTU en vigueur (CSTB)

2ème jour : la pratique

- Liste des étapes de la réalisation d'un chantier
- Les méthodes de réalisation et les règles de l'art (collage, pose du géotextile, choix des matériaux, excavation, préparation du chantier, niveaux,...)
- Evaluation individuelle et collective

les + de la formation

- Décrocher de nouveaux marchés publics
- Valoriser votre savoir-faire

✓ **Durée: 2 jours - 14 heures**

✓ **Public visé:**

Terrassier et Maçon

✓ **Pré-requis:**

Être un professionnel ou salarié du BTP mettant en place de l'assainissement en non collectif pour le particulier ou professionnel

✓ **Animation:**

La formation est assurée par Laure Dubourg du Conseil Général de Charente, qualifiée et expérimentée

✓ **Moyens pédagogiques:**

- Echanges entre le formateur et les stagiaires sur des cas concrets
- Présentation de matériel, vidéos de chantier, photo
- Conseil aux usagers

✓ **Moyens techniques:**

- Support de cours pédagogique
- Salle équipée

✓ **Evaluation et sanction de la formation:**

- Feuilles d'émargement collectives
- Attestations individuelles de présence
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire